

Assemblées des États membres de l'OMPI
Quarante-troisième session (21^e session ordinaire)
23 septembre – 2 octobre 2013
Questions concernant le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle
relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore
Point 35 de l'ordre du jour

DÉCISION

Compte tenu des recommandations du Plan d'action pour le développement et prenant acte des progrès accomplis, l'Assemblée générale de l'OMPI décide de renouveler le mandat du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de la façon suivante :

- a) Au cours du prochain exercice biennal (2014-2015) et sans préjuger des travaux menés dans d'autres instances, le comité continuera d'accélérer ses travaux, en s'engageant pleinement et de manière ouverte, en ce qui concerne les négociations sur la base d'un texte en vue de parvenir à un accord sur le texte d'un ou de plusieurs instruments juridiques internationaux qui garantiront une protection efficace des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles.
- b) Le comité suivra, comme indiqué dans le tableau ci-après, un programme de travail bien défini, fondé sur des méthodes de travail viables, pour l'exercice biennal 2014-2015. Ce programme de travail prévoira trois sessions de l'IGC en 2014, y compris des sessions thématiques et des sessions couvrant tous les thèmes et des sessions d'évaluation. Au début de la vingt-sixième session de l'IGC, une réunion sera organisée à l'intention des ambassadeurs et hauts fonctionnaires des différents pays afin de partager des vues sur les principales questions de politique générale relatives aux négociations, de manière à éclairer et à orienter le processus. L'IGC pourra décider d'organiser d'autres réunions à l'intention des ambassadeurs et hauts fonctionnaires des différents pays en marge des futures sessions du comité.
- c) Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, le comité mènera ses travaux en s'appuyant sur les activités qu'il a déjà réalisées et utilisera comme base des négociations tous les documents de travail de l'OMPI, dont les documents WIPO/GRTKF/IC/25/5, WIPO/GRTKF/IC/25/6 et WIPO/GRTKF/IC/25/7, ainsi que toute autre contribution écrite des membres.
- d) Le comité est prié de soumettre à l'Assemblée générale, à sa session de 2014, le texte d'un ou de plusieurs instruments juridiques internationaux qui assureront une protection efficace des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. Dans la perspective de la finalisation des textes au cours de l'exercice biennal, l'Assemblée générale, à sa session de 2014, examinera les textes, fera le point sur l'avancement des travaux et se prononcera sur la convocation d'une conférence diplomatique; elle examinera, en outre, la

nécessité d'organiser des réunions supplémentaires, compte tenu de la procédure budgétaire.

e) L'Assemblée générale demande au Bureau international de continuer d'apporter son assistance au comité, de la façon la plus efficace possible, en mettant à la disposition des États membres les compétences nécessaires et les ressources financières permettant la participation d'experts de pays en développement et de PMA selon la formule établie.

L'Assemblée générale prend note de la possibilité pour les membres de l'IGC de demander la réalisation d'études ou de soumettre des exemples afin de nourrir le débat sur les objectifs et les principes, ainsi que sur chaque article proposé, y compris en présentant des exemples d'objets pouvant bénéficier d'une protection et d'objets qu'il n'est pas prévu de protéger, et des exemples de lois nationales. Toutefois, les exemples et études ne doivent pas retarder l'avancement des travaux ou établir des conditions préalables aux négociations sur la base d'un texte.

Dates indicatives	Activité
Février 2014	<p>Vingt-sixième session de l'IGC : ressources génétiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunion des ambassadeurs ou des hauts fonctionnaires établis dans les capitales visant à échanger des vues sur les principales questions de politique générale liées aux négociations sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, dans le but d'éclairer et d'orienter les travaux. Durée : une demi-journée. • Engager des négociations sur la base d'un texte dans le domaine des ressources génétiques, de manière à examiner différentes options relatives à un projet de texte juridique. Durée : quatre jours et demi. Durée totale : cinq jours.

Dates indicatives	Activité
Avril 2014	<p>Vingt-septième session de l'IGC : savoirs traditionnels puis expressions culturelles traditionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen de questions transversales relatives aux savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles : une journée. • Savoirs traditionnels : porte principalement sur les objectifs, les principes et quatre articles importants concernant respectivement l'objet de la protection, les bénéficiaires, l'étendue de la protection et les limitations et exceptions. Durée : quatre jours. • Examen de questions transversales relatives aux savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles : une journée. • Expressions culturelles traditionnelles : porte principalement sur les objectifs, les principes et quatre articles importants concernant respectivement l'objet de la protection, les bénéficiaires, l'étendue de la protection et les limitations et exceptions. Durée : quatre jours. <p>Durée totale : 10 jours.</p>
Juillet 2014	<p>Vingt-huitième session de l'IGC : tous les thèmes/ bilan</p> <ul style="list-style-type: none"> • Session couvrant tous les thèmes : ressources génétiques, savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles. • Faire le bilan des progrès accomplis et présenter une recommandation à l'Assemblée générale. <p>Durée : trois jours.</p>
Septembre 2014	<p>Assemblée générale de l'OMPI</p> <p>En vue de finaliser un ou des textes pendant l'exercice biennal, l'Assemblée générale de 2014 examinera les textes, fera le point sur l'avancement des travaux et se prononcera sur la convocation d'une conférence diplomatique. En outre, elle examinera la nécessité d'organiser des réunions supplémentaires, compte tenu de la procédure budgétaire.</p>